

Bilan Consolidé

en milliers de DH

en milliers de DH

ACTIF	30/06/09	31/12/08
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	989 352	1 604 714
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Actifs financiers disponibles à la vente	692 171	685 210
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 048 626	556 277
6. Prêts et créances sur la clientèle	24 194 809	23 804 202
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance		
9. Actifs d'impôt exigible	26 897	25 978
10. Actifs d'impôt différé		0
11. Comptes de régularisation et autres actifs	893 607	717 837
12. Actifs non courants destinés à être cédés		
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 413	3 071
14. Immeubles de placement	437 804	429 579
15. Immobilisations corporelles	1 004 031	954 615
16. Immobilisations incorporelles	13 293	12 447
17. Ecart d'acquisition	103 766	103 766
Total de l'Actif	30 407 768	28 897 696

PASSIF	30/06/09	31/12/08
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	824 659	1 033 158
5. Dettes envers la clientèle	20 295 706	18 648 760
6. Titres de créance émis	4 186 129	4 457 442
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
8. Passifs d'impôt exigible	20 548	31 452
9. Passifs d'impôt différé	310 303	215 810
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 425 824	1 025 263
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
12. Provisions techniques des contrats d'assurance		
13. Provisions	246 265	244 885
14. Subventions et fonds assimilés		
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		
16. Capitaux propres	3 098 335	3 240 925
17. Capitaux propres part du groupe	3 098 335	3 240 925
18. Capital et réserves liées	2 182 336	2 182 336
19. Réserves consolidées	665 892	481 700
20. Gains ou pertes latents ou différés	2 029	756
21. Résultat de l'exercice	248 078	576 133
22. Intérêts minoritaires		
Total du Passif	30 407 768	28 897 696

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers de DH

en milliers de DH

	30/06/09	30/06/08
1. + Intérêts et produits assimilés	971 274	878 128
2. - Intérêts et charges assimilés	(353 841)	(187 937)
3. MARGE D'INTERET	617 433	690 191
4. + Commissions (produits)	71 810	71 790
5. - Commissions (charges)	(513)	
6. MARGE SUR COMMISSIONS	71 297	71 790
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	78 264	(8 632)
9. + Produits des autres activités	157 987	41 840
10. - Charges des autres activités	(109 248)	(24 787)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	815 733	770 402
12. - Charges générales d'exploitation	(353 140)	(340 337)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(45 267)	(31 858)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	417 326	398 207
15. Coût du risque	(23 908)	25 326
16. RESULTAT D'EXPLOITATION	393 418	423 533
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 002	53
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	(27 057)	198 769
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
20. RESULTAT AVANT IMPOT	367 364	622 355
21. - Impôt sur les résultats	(119 286)	(204 640)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
23A. Compte de liaison résultat		
23. RESULTAT NET	248 078	417 716
24. Intérêts minoritaires		
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	248 078	417 716
26. Résultat de base par action (en dirham)	11,37	19,14
27. Résultat dilué par action (en dirham)	11,23	19,14

FLUX DE TRESORERIE	30/06/09	31/12/08	30/06/08
1. Résultat avant impôts	367 364	938 500	622 355
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	45 267	29 850	31 858
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(184 024)	(477 528)	(5 718)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(1 421)	128 924	(5 718)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 002)	(666)	(53)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(3 390)	(176 336)	(198 783)
8. +/- Produits/charges des activités de financement			
9. +/- Autres mouvements	(78 519)	6 751	(138 709)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(223 088)	(489 005)	(311 405)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(1 683 037)	(580 236)	(452 425)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 438 426	774 546	(583 521)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(3 386)	(108 489)	(306 557)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	302 785	28 416	(28 121)
15. - Impôts versés	(119 286)	(362 367)	(948)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(64 498)	(258 129)	(1 369 572)
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	79 776	191 365	(1 058 623)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	71 371	43 047	494
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		(34 164)	35 877
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(102 374)	113 557	103 419
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(31 002)	122 440	138 790
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(382 822)	(218 234)	(218 234)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(271 314)	(564 837)	(833)
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(654 136)	(783 071)	(219 066)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie			
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	(615 362)	(469 266)	(1 137 898)
COMPOSITION DE LA TRESORERIE			
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 604 714	39 813	2 080 878
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 604 714	2 073 980	2 073 981
29. Comptes (actif et passif) et prêts (emprunts à vue auprès des établissements de crédit)		2 073 980	6 897
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	989 352		942 980
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	989 352	1 604 714	935 537
32. Comptes (actif et passif) et prêts (emprunts à vue auprès des établissements de crédit)		1 604 714	7 442
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(615 362)	(469 266)	(1 137 898)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	Capital	réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêt minoritaires	total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1. Capitaux propres au 31 décembre 2008	2 182 336			1 057 832	756	3 240 925		3 240 925
2. Impact des changements de méthodes comptables								
3. Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2008	2 182 336			1 057 832	756	3 240 925		3 240 925
4. Opérations sur capital								
5. Paiements fondés sur des actions								
6. Opérations sur actions propres								(392 820)
7. Dividendes						(392 820)		(392 820)
8. Résultat de l'exercice				248 078		248 078		248 078
9. Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
10. Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					1 267	1 267		1 267
11. Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
12. Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					1 267	1 267		1 267
13. Variation de périmètre								
14. Capitaux propres clôture au 30 juin 2009	2 182 336			913 090	2 023	3 097 450		3 097 450
15. Changement de méthodes comptables								
16A. Autres mouvements				886		886		886
16. Capitaux propres corrigés au 30 juin 2009	2 182 336			913 976	2 023	3 098 335		3 098 335

Valeur brute	30/06/09	31/12/08
Titres à revenus variables	44 880	58 129
Cotés	6 502	6 282
Non cotés	38 378	51 848
Titres à revenus fixes	635 357	622 403
Cotés		
Non cotés	635 357	622 403
Autres (parts opcvn)	11 934	4 678
Total	692 171	685 210
Dont gains et pertes latents	2 029	756
Dont provisions pour dépréciation	1 382	653

PRETS ET CREANCES CONSENTIS A LA CLIENTELE

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie		64 000	116 138	89 258	269 396	1 408 285
- Comptes à vue débiteurs			82 830	89 258	172 088	864 790
- Créances commerciales sur le Maroc			187		187	1 436
- Crédits à l'exportation			2 230		2 230	3 867
- Autres crédits de trésorerie		64 000	30 891		94 891	538 192
Crédits à la consommation				603 769	603 769	575 976
Crédits à l'équipement			436 045	38	436 083	402 106
Crédits immobiliers			5 259 770	15 319 302	20 579 072	19 502 576
Autres crédits		305 918	3 967	15 589	325 474	52 489
Créances acquises par affectation						
Intérêts courus à recevoir			3 948	2 390	6 338	17 685
Créances en souffrance			4 767 401		4 767 401	4 928 186
- Créances pré-doutées						
- Créances douteuses						
- Créances compromises						
Dépréciation			2 817 666		2 817 666	3 055 348
- Sur base individuelle			2 702 554		2 702 554	2 964 451
- Sur base collective			115 112		115 112	90 887
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances			24 942		24 942	22 246
TOTAL		369 918	7 794 545	16 030 346	24 194 809	23 804 202

	Valeur brute au 30/06/2009	Valeur brute au 31/12/2008
A vue	2 048 595	549 373
Comptes ordinaires	117 327	127 222
Prêts et créances au jour le jour	1 894 992	400 040
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	36 276	22 111
A terme	31	6 903
Prêts et comptes à terme	31	6 903
Prêts subordonnés et participants	0	0
Valeurs reçues en pension à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total Brut	2 048 626	556 276
Dépréciation	0	0
Total Net	2 048 626	556 276

IMPOTS DIFFERES

	en milliers de DH	
	30/06/09	31/12/08
Actifs d'impôt différé	0	0
Passifs d'impôt différé	310 303	215 810
Position nette	(310 303)	(215 810)

PREUVE D'IMPOT

	en milliers de DH	
	30/06/09	31/12/08
Charges d'impôts courants	41 360	116 479
Charge d'impôts différés	77 926	245 889
Charge d'impôt de la période	119 286	362 368

	en milliers de DH	
	30/06/09	31/12/08
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultats des sociétés MEE	366 361	937 833
Taux d'impôt théorique	0	0
Impôt théorique	135 554	346 998
Ecart taux mère/filiales	3 634	2 663
Effet différences permanentes	(19 902)	31 685
Activation IDA antérieurs/utilisation report déficitaire/impact changement taux IS	0	(16 558)
Effet des autres éléments	0	(2 420)
Charges effectif d'impôts	119 286	362 368

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	en milliers de DH			
	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2009
Valeur brute	562 305	19 898	3 042	579 162
Amortissement	132 726	8 983	350	141 359
Net	429 579	10 916	2 691	437 803

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	en milliers de DH			
	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions	Cession ou retrait	Valeur brute au 30/06/2009
Valeur brute	49 401	3 526	73	52 854
Amortissement	36 954	2 607	0	39 561
Net	12 447	919	73	13 293

GOODWILL

	en milliers de DH					
	31/12/08	Augmentation (acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	30/06/09
Valeur brute	103 766					103 766
WafaHôtel	57 443					57 443
Paradise	38 777					38 777
Les Omayyades (fonds commercial)	1 083					1 083
Le Tafilalet (fonds commercial)	6 463					6 463
Cumul des pertes de valeur						
WafaHôtel						
Paradise						
Les Omayyades (fonds commercial)						
Le Tafilalet (fonds commercial)						
Valeur nette au bilan	103 766	0	0	0	0	103 766

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2009	Total 31/12/2008
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	4 620	1 341	4 128	10 089	6 599
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	452 000	300 000	0	752 000	952 484
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	452 000	300 000	0	752 000	952 484
Emprunts financiers	0	33 360	0	3 967	37 327	32 608
Autres dettes	0	22 668	0	0	22 668	36 024
Intérêts courus à payer	0	2 561	14	0	2 575	5 442
TOTAL	0	515 209	301 355	8 095	824 659	1 033 158

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 300 257	5 589 435	7 899 696	7 393 545
Comptes d'épargne	0	0	5 502	1 971 163	1 976 665	1 879 484
Dépôts à terme	1 162 313	2 073 125	1 870 420	2 724 130	7 829 988	6 822 680
Autres comptes créditeurs	0	12	200 235	526 753	727 000	608 251
Intérêts courus à payer	15 173	27 063	24 417	35 562	102 214	66 582
Credilog I, II et III	0	0	0	1 770 143	1 770 143	1 877 654
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	564
TOTAL	1 177 486	2 100 204	4 400 831	12 617 186	20 295 706	18 643 760

TITRES DE CREANCES EMIS

	en milliers de DH			
Libelle	31/12/08	Augmentation	Diminution	30/06/09
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 591 742	-	156 171	1 435 571
Autres dettes représentées par un titre	2 707 753	-	73 923	2 633 830
Intérêts courus non échus	157 947	116 727	157 947	116 727
TOTAL	4 457 442	116 727	388 041	4 186 128

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	en milliers de DH			
Libelle	31/12/08	Augmentation	Diminution	30/06/09
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	8 099	755	1 743	7 111
Provisions pour affaires sociales	24 439	1 366	306	25 499
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0	0	0	0
Provisions pour autres risques et charges	133 046	0	0	133 046
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	79 301	7 847	6 540	80 608
TOTAL	244 885	9 968	8 589	246 264

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de DH	
ENGAGEMENTS	30/06/09	31/12/08
Engagements de financements et de garantie donnés	2 705 052	2 665 186
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 336 512	2 321 846
- Crédits documentaires import	8 912	944
- Acceptations ou engagements de payer	1 754	2 945
- Ouvertures de crédit confirmés	2 334 758	2 317 957
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires export confirmés	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avais et garanties donnés	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	368 872	343 340
- Garanties de crédits données	8 912	8 095
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	318 575	0
- Autres cautions et garanties données	23 627	313 133
- Engagements en souffrance	17 758	22 112
Engagements de financements et de garantie reçus	2 435 142	2 104 851
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 435 142	2 104 851
- Garanties de crédits	2 435 142	2 104 851
- Autres garanties reçues	0	0

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET AVANTAGES AU PERSONNEL

	En milliers de MAD		Avantages du personnel (en 015)	
	30-juin-09	31-déc-08	30-juin-09	31-déc-08
Montant (Provisions) au 1er janvier 2008			(18 663)	
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)			3 377	
Reprises pour utilisation / Prestations payées				
Variation de périmètre Business combination (seulement si significatif)				
Ecart de conversion				
Montant (Provisions) au 31 décembre 2008			(79 301)	
Montant (Provisions) au 1er janvier 2009			(79 301)	
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)			(4 855)	
Reprises pour utilisation / Prestations payées				
Variation de périmètre Business combination (seulement si significatif)			2 817	
Ecart de conversion				
Montant (Provisions) au 30 juin 2009			(81 339)	
Indemnités de départ à la retraite	24 706	24 384	62 585	61 189
Limitation de l'actif de retraite	0	0	0	0
Coûts des services passés non reconnus	0	0	0	0
Gains/Pertes actuariels non reconnus	0	(6 272)	0	0
Actif/Provision net figurant au bilan	24 706	18 112	62 585	61 189

Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	30-juin-09	31-déc-08	30-juin-09	31-déc-08
Sensibilité de l'engagement	-10%	-10%	-7%	-7%
Sensibilité du coût des services	-13%	-13%	-7%	-7%
Sensibilité de la charge d'intérêt (taux d'actualisation)	8%	8%	14%	14%

MARGE D'INTERETS

	en milliers de DH	
	30/06/09	30/06/08
Sur opérations avec les établissements de crédits	13 382	6 737
Sur opérations avec la clientèle	818 816	838 053
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	11 397	10 156
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	23 181
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	127 679	-
Produits d'intérêts	971 274	878 127
Sur opérations avec les établissements de crédits	21 940	34 233
Sur opérations avec la clientèle	194 240	76 485
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Sur dettes représentées par titres	137 662	77 219
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Charges d'intérêts	353 841	187 937
Net	617 433	690 190

COMMISSIONS NETTES

	en milliers de DH					
	30/06/09			30/06/08		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	0	0	1 739	0	1 739
Sur opérations avec la clientèle	1 906	1 906	0	49 243	0	49 243
Sur opérations sur titres	157	157	0	2 673	0	2 673
Sur opération de change	3 552	3 552	0	4 134	0	4 134
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	66 195	513	65 682	14 001	0	14 001
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiement	16 786	16 786	0	14 001	0	14 001
- Autres	49 409	513	48 896	0	0	0
Produits nets des commissions	71 810	513	71 297	71 790	-	71 790

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de DH		
	30/06/09	30/06/08
dividendes reçus	79 740	
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs disponibles à la vente	(250)	(8 632)
Dépréciation durable	(1 302)	
Reprise de dépréciation	76	
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la JV des AFS, lorsque l'élément couvert est cédé		
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	78 264	(8 632)

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

en milliers de DH		
	30/06/09	30/06/08
Dotations aux amortissements	45 267	31 858
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	
Total	45 267	31 858

RESULTATS PAR ACTION DE BASE ET DILUE

en milliers de DH			
	30 juin 2009	31 décembre 2008	30 juin 2008
Résultat net part du Groupe	248 078	576 133	417 716
Nombre d'actions ordinaires émises	21 823 363	21 823 363	21 823 363
Résultat de base par action en dirham	11,37	26,40	19,14
Résultat dilué en dirham	11,23	26,40	19,14

INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de DH		
	30/06/09	31/12/08
Capitaux propres consolidés début d'exercice	3 240 925	2 881 927
Dividendes versés	(392 820)	(218 234)
Autres variations	2 153	1 099
Résultat net de la période	248 078	576 133
Capitaux propres consolidés fin de période	3 098 335	3 240 925

CÔÛT DU RISQUE

en milliers de DH		
	30/06/09	30/06/08
Dotations aux provisions	275 506	311 262
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	273 933	290 354
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	1 573	20 908
Reprise de provisions	353 564	510 822
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	347 793	398 472
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	(5 244)	0
Provisions pour risques et charges	11 015	112 350
Variation des provisions	(78 058)	(199 560)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	5 607	174 234
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	0
Autres pertes	96 359	0
Coût du risque	23 908	(25 326)

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Pays	juin-09		déc-08		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
Lido	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Wafâ Hôtel	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Paradise	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	33,00%	33,00%	33,00%	33,00%	Mise en équivalence
Crédilog 1 *	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2 *	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3 *	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

(*) Crédilog I, Crédilog II et Crédilog III sont des entités ad hoc consolidées en application de l'interprétation SIC 12

EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique:

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007;

- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :

- les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
- les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.

- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes

- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions à usage administratif:

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPOSANTS	TERRASSEMENT GROS ŒUVRE	MENUISERIE EXTERIEURE MENUISERIE INTERIEURE REVETEMENT SOL ET MUR REVETEMENT FACADE FAUX PLAFOND CLOISONS AMOVIBLES FAUX PLANCHER INFORMATIQUE CROURE JOINT DE DILATATION AMENAGEMENT EXTERIEUR	ETANCHÉITE ELECTRICITE INTERCABLAGE TEL&NF G.T.C	PLOMBERIE ET SANITAIRE DETECTION ET PROTECTION INC ASCENSEURS CLIMATISATION VMC STORES PEINTURE MIROITERIE RESEAU TELEPHONIQUE SIGNALISATION
DURE D'UTILITE	50	30	15	50
Taux calculé	22%	45%	13%	20%

- Immeubles et constructions à usage touristique:

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPOSANTS	TERRASSEMENT GROS ŒUVRE STRUCTURE METALLIQUE	MENUISERIE REVETEMENT FAUX PLAFOND CLOISONS AMOVIBLES AMENAGEMENT EXTERIEUR	EQUIPEMENTS CUISINES SERRURES ELECTRONIQUES DETECTION & PROTECTION INC CLIMATISATION VMC ELECTRICITE PLOMBERIE SANITAIRE ASCENSEURS ET MONTE CHARGE ETANCHÉITE	EQUIPEMENTS HOTELIERS EQUIPEMENTS SON ET LUMIERE EQUIPEMENTS CARDIO TRAINING MOBILIERS HEBERGEMENTS MOBILIERS LOCAUX COMMUNS MOBILIERS PISCINE ESPACE DETE
DURE D'UTILITE	50	15	10	5
Taux calculé	27%	30%	25%	14%

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

TEST DE DEPRECIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectuée via la projection du cash flows normalisé à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITE ABANDONNEES



Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de valeur plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le gr à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La c igagée envers un plan de vente, et dont on s'at tend à ce que la vente soit conclue c le mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non cour dé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales, entreprises associées et coentreprises. (régies par les normes IAS 27, 28 et 31), à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :

- des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteints leurs limites de crédit,
- des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs,

une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier. Il convient de signaler que le groupe Crédit Immobilier et hôtelier a retenu des délais de récupération par nature de garantie.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat.

L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier considère qu'une baisse significative ou durable est présumée si :

- Baisse de la valeur du titre par rapport à sa valeur d'acquisition de plus de 20% ; et
- Baisse durable de la valeur du titre (Supérieure ou égale à 6 mois).

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture :
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte le compte de résultat
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants :

- prime de fin de carrière ;
- prime d'ancienneté ;
- indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié. Le CIH a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de



se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages à long terme	
	30-juin-09	31-déc-08	30-juin-09	31-déc-08
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	5,30%	5,30%	4,70%	4,70%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement étendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires :				
Actifs	1 508	1 508	1 508	1 508
Retraites				
Composition de l'actif de régime				

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque de 0,65%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

IMPOTS DIFFERES

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres. Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COUT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions. Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

Le Groupe a émis, courant le premier semestre 2009 des instruments financiers ayant un effet dilutif. En effet, le CIH a décidé d'augmenter son capital par voie de conversion des dividendes à distribuer en action ordinaires. Le résultat dilué par action est présenté en annexe.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'établir le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité. Cet examen étant effectué dans le but de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Le Groupe CIH est mono-secteur dans la mesure où l'activité hôtelière n'est pas significative par rapport à l'activité immobilière.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

taires ».

Les filiales détenues par le Crédit Immobilier et Hôtelier étaient consolidées selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise. Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses énoncées par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure ad hoc : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.



En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

1. Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.

2. Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;

3. Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams et le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams..

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités ad hoc au sens des dispositions de l'interprétation SIC 12, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal Portefeuille	Solde au 30/06/2009
Credilog I	Prêts hypothécaires	2002	500	98
Credilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	409
Credilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	1 443

RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

PARTIE I : GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions réglementaires émises en la matière par le régulateur national.

Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'en assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents. Cet objectif répond d'ailleurs aux orientations stratégiques de la banque dont la conformité totale à Bâle II constitue un des axes majeurs.

A ce titre, le CIH respecte, depuis juin 2007, date d'entrée en vigueur de Bâle II au Maroc, le cadre réglementaire défini par Bank Al-Maghrib concernant la mise en ?uvre du pilier I.

Le CIH a également entrepris plusieurs actions pour se conformer aux différentes directives et circulaires de Bank Al-Maghrib, relatives aux saines pratiques de gestion des risques au sein des établissements de crédit.

I. GOUVERNANCE DES RISQUES

Le mode de gouvernance de la banque a connu une évolution au cours du 1er semestre 2009 qui s'est matérialisé à travers :

> La transformation juridique du CIH en SA à Conseil d'Administration :

Après promulgation de la loi ayant modifié la loi N° : 17/95 relative aux sociétés anonymes, et afin de tirer profit de ses apports en matière de gouvernance, et sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Mixte du 28 05 2009 a décidé la transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, effective à partir de la date du 28 mai 2009 et l'adoption de nouveaux statuts de la banque.

> Modalité d'exercice de la Direction Générale :

Conformément à la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la Loi 20-05 promulguée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 et conformément aux nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 Mai 2009, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration décide en outre la création au sein du CIH d'un Comité de Direction Générale, composé provisoirement :

Du Directeur Général ;

D'un membre du Comité de Direction Générale en charge des Finances, Risques et Ressources ;

D'un membre du Comité de Direction Générale en charge du Développement et de l'Exploitation.

Le système de gouvernance des risques adopté au CIH s'inscrit dans le cadre des dispositions émises en la matière par Bank Al-Maghrib, notamment la circulaire sur le contrôle interne (40/G/2007) et la Directive sur la bonne Gouvernance (50/G/2007), publiées en août 2007.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Il approuve, sur proposition de la Direction Générale, la stratégie globale du CIH et sa politique de gestion des risques.

Il s'assure de la mise en ?uvre, par la Direction Générale, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques fixées par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

ROLE DE LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est responsable de la mise en ?uvre de la stratégie risque fixée par le Conseil d'Administration. Elle décline cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

La Direction Générale définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficace.

Elle s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents risques.

La Direction Générale se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

ROLE DES STRUCTURES ET COMITES SPECIALISES DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTROLE

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes. Ces structures rendent compte à des Comités de la Direction Générale en charge du suivi des aspects risques et contrôles.

Les structures

> La Direction Gestion des Engagements et Risques de Crédit

La mission de cette Direction consiste à assurer la gestion des engagements de crédit en conformité avec la politique générale de la banque et la réglementation en matière de risque de crédit et ce, à travers :

- La prévention du risque de crédit en amont pour les crédits grands comptes ;
- La prise en charge d'opérations centralisées liées à la mise en place et à la gestion des autorisations d'engagement de crédit ;
- L'expertise technique des projets financés et le suivi de leur réalisation ;
- La gestion des garanties reçues et des sûretés financières ;
- Le déploiement des outils d'alertes et de prévention des risques de contrepartie.

> La Direction des Risques

La mise en ?uvre du dispositif Bâle II s'est traduite notamment par la création d'une Direction des Risques indépendante des entités opérationnelles.

Cette Direction a pour rôle d'identifier, d'analyser et de suivre les différents risques encourus par la banque : crédit, marché, opérationnel, taux d'intérêt, liquidité et concentration.

Les principales attributions de cette Direction se présentent comme suit :

- Déclinaison de manière globale et par classe de risque de la stratégie risques et d'allocation des fonds propres en politique et limites ;
- Conception des modèles internes de notation, d'évaluation et de suivi des risques ;
- Identification, analyse et suivi des différents risques encourus par la banque ;

• Surveillance du respect des politiques et des limites risques et réalisation des stress tests pour l'ensemble des risques ;

• Animation du Comité de Maîtrise des Risques et production des Reporting risques globaux réglementaire et internes.

La Direction des risques est constituée de quatre entités :

- Risque de crédit
- Risque opérationnel
- Risque de marché
- Reporting des risques

> Le Pôle Conformité

Le Pôle Conformité a en charge la surveillance du risque de non conformité. A cet effet, il a pour rôle de :
• Veiller à la mise en ?uvre effective de la Surveillance Permanente par les différentes entités de la Banque (Agences et Siège) et d'assurer un contrôle de deuxième niveau en matière de traitement des opérations ;
• Assurer la veille réglementaire relative à l'exercice de l'activité bancaire, superviser le dispositif relatif au devoir de vigilance et veiller au respect des règles de déontologie.

> La Direction de l'Audit et de l'Inspection

Cette Direction supervise la cohérence globale du dispositif de contrôle interne. Elle a en charge le contrôle de troisième niveau des opérations traitées par la banque. Elle a un devoir d'alerte du Directoire, du Comité d'audit et des structures concernés sur les risques majeurs constatés et de formuler toute recommandation visant l'amélioration de la maîtrise des risques encourus.

Les Comités de Direction Générale

Ces Comités sont régis par des chartes qui en précisent les missions et les règles de fonctionnement.

Les Comités dédiés à la gestion des risques et au contrôle interne sont :

- Le Comité de Crédit, qui statue, dans le cadre des limites fixées par le règlement intérieur du Comité de Direction Générale, sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts ;
- Le Comité de Recouvrement, qui statue, dans le cadre des limites fixées par le règlement intérieur du Comité de Direction Générale, sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration, d'assainissement des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, dations en paiement, etc.) ;
- Le Comité de Maîtrise des Risques, en charge de la définition et du suivi des politiques risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché et opérationnel ;
- Le Comité des Risques de Contreparties/ Watch List, en charge de la revue périodique des principales créances de la banque en vue d'en apprécier le niveau de risque et de décider des actions correctives le concernant ;
- Le Comité ALM, en charge de l'élaboration et de la mise en ?uvre de la politique de gestion Actif-Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ;
- Le Comité de Positionnement, qui statue sur le niveau de couverture des créances en souffrance conformément aux dispositions réglementaires et à la politique risques de la banque ;
- Le Comité de Conformité, en charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles.

Les comités délégués

Ces Comités sont régis par des chartes de comité qui en précisent les missions et les règles de fonctionnement. Les Comités Délégués sont :

- Le Comité d'Exploitation ;
- Le Comité Central de Recouvrement ;
- Le Comité Régional de Recouvrement ;
- Le Comité des Prêts au Personnel.

II. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En ligne avec les exigences de Bâle II et des dispositions réglementaires, le CIH a entamé un vaste chantier d'élaboration de la Politique Globale des Risques (PGR) qui fixe, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques à respecter à chaque étape des processus de gestion des risques à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle.

IDENTIFICATION

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour élaborer une cartographie par nature de risque. Ce chantier a abouti à la réalisation d'une première cartographie des risques de crédit et opérationnel.

MESURE

Le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permettra au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre requise.

Ce dispositif, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II, sera renforcé et affiné à moyen terme afin de permettre l'évolution progressive vers les approches avancées de Bâle II de gestion des risques, basées sur les modèles internes (IRB, VAR, AMA).

MAITRISE

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agira de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation. Il est prévu la mise en place d'outils dédiés à cet effet (Limites, plans d'urgence, stress tests...).

C.1 Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

C.2 Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'exploitation (PCA).

Un cabinet conseil a été sélectionné pour accompagner le CIH dans la consolidation des actions déjà prévues en interne en matière de continuité d'exploitation et de les intégrer dans un plan de continuité d'activité global en conformité avec les dispositions de la Directive 47/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

C.3 Stress - tests

La Direction des Risques procédera à la conduite de stress tests d'une manière régulière afin de mesurer l'exposition aux risques en cas d'événements extrêmes mais plausibles, susceptibles d'affecter l'activité de la banque et ce, afin de prévoir les actions correctives pour en réduire l'impact et mobiliser les fonds propres nécessaires pour leur couverture.

CONTROLE ET SURVEILLANCE

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente) et un contrôle de deuxième niveau par le Pôle Conformité pour ce qui est du risque de non conformité et les autres acteurs du contrôle interne pour les autres catégories de risque (Direction des Risques, Direction de la Comptabilité, RSSI...). La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à surveiller régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

PARTIE II : DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

PRINCIPES DE BASE REGISSANT L'ACTIVITE DE CREDIT

L'activité de crédit au C.I.H s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opéré par des structures indépendantes ;

- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés ;

PROCEDURES D'OCTROI ET DE MISE EN PLACE DES CREDITS

MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE DE CREDIT :

Le montage du dossier de crédit se fait en agence, en relation avec le client concerné.

La Direction du Contrôle Permanent, relevant du Pôle Conformité, assure un contrôle, a posteriori et par sondage, de la complétude des dossiers de crédit et du respect des règles régissant les crédits aux particuliers.

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Les demandes de crédits à l'habitat et à la consommation aux particuliers sont analysées en agence. L'instruction des crédits grands comptes à la Promotion Immobilière est centralisée au niveau de la Direction de la Promotion Immobilière relevant du Pôle Commercial, sur la base des dossiers constitués en agence. Cette instruction recouvre quatre volets : technique, juridique, financier et commercial. La Direction de la Promotion immobilière établit un rapport d'évaluation concluant sur une proposition de prêt à soumettre aux instances de décision compétentes de la banque.

DOUBLE REGARD SUR LES DOSSIERS DE CREDITS A LA PROMOTION IMMOBILIERE

Préalablement à leur présentation aux instances compétentes, les rapports d'évaluation relatifs aux prêts à la Promotion Immobilière, sont soumis à un deuxième examen des éléments d'appréciation du risque, effectué par la Direction Gestion des Engagements et Risque de crédit.

PRISE DE DECISION

La décision d'octroi du crédit est prise par des instances collégiales conformément aux grilles des pouvoirs en vigueur : Comités de Direction Générale ou Comités émanant de ce dernier ou Comité Exécutif issu du Conseil d'administration, ou par des responsables de la banque intuitu personae (pour les prêts aux particuliers).

MISE EN PLACE DES PRETS

> Etablissement et signature des contrats

La lettre de notification et les contrats relatifs aux crédits font l'objet d'un contrôle et d'une double signature par deux mandataires habilités.

> Contrôle des garanties et des sûretés financières

Les garanties et les sûretés financières relatives aux crédits autorisés, font l'objet d'un contrôle systématique par la Direction Gestion des Engagements et Risque de crédit.

Une fois les garanties validées et la levée de toutes réserves éventuelles constatée, un « avis de conformité » est délivré pour l'utilisation des crédits accordés.

> Déblocage des crédits

Le déblocage de tout crédit et l'utilisation de toute ligne d'avance ne peuvent avoir lieu que si l'avis de conformité est délivré.

La mise à disposition des fonds liés aux crédits à l'acquisition se fait, généralement, entre les mains des notaires.

Le déblocage des crédits à la construction se fait par tranches en fonction de l'avancement des travaux déterminé par la Direction Gestion des Engagements et Risque de crédit, ce qui permet à la banque de contrôler, sur place, l'utilisation par la clientèle, des fonds déblocués.

SURVEILLANCE ET PILOTAGE DU RISQUE DE CREDIT

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CREDIT

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction Gestion des Engagements et risques de Crédit d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

> Rôle de la Direction des engagements et des risques de crédit

La Direction, en plus du suivi régulier des engagements, contribue à la revue des engagements grands comptes (sains et en souffrance), qui est effectuée à la fin de chaque année (novembre –décembre), ainsi que la revue sélective de ces engagements opérée au mois de juin de chaque année.

Ces revues, effectuées dans le cadre d'une Commission à laquelle participent les Directions métiers et la Direction de la Comptabilité, permettent à la fois de :

- Faire le point sur l'évolution des engagements regroupés par clients ou groupes de clients liés ;
- Décider de la classification des créances ;
- Prendre note de l'estimation des garanties et de la détérioration éventuelle de la qualité de ces dernières ;
- Proposer, en conséquence, le niveau de couverture par les provisions des créances en souffrance.

Les propositions de la Commission de revue du portefeuille des engagements sont soumises à l'appréciation d'un Comité des Provisions qui arrête définitivement le montant des provisions en couverture des risques.

> Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation du Risque de Crédit.

Elle décline la stratégie risques en politiques et limites sur les risques de crédit. Elle doit mettre en place des modèles internes de notation des risques, ainsi que les indicateurs de surveillance et de suivi global des risques de crédit.

En matière de notation, la banque dispose actuellement de grilles simplifiées de cotation pour les besoins d'instruction des crédits aux particuliers et à la promotion immobilière. Le projet devant permettre la mise en place, à court terme, d'un système intégré de notation interne conformément au dispositif Bâle II, a été lancé.

Ce système qui devra favoriser l'évolution de la banque vers les méthodes avancées fera partie intégrante des processus d'évaluation des demandes de crédit et de revue du portefeuille des créances. Il servira, également, à la fixation des limites de délégation de pouvoirs de décision en matière d'octroi et de mise en place des crédits.

L'étude de cadrage pour la mise en place de ce système de notation a permis de :

- Effectuer un diagnostic / « gap analysis » du processus de crédit et de cotation actuels dans une logique d'évolution vers une cible (tenant compte d'aspects réglementaires, métiers stratégiques et système d'information de la banque),
- Réaliser un « benchmarking » des bonnes pratiques en matière de processus de crédit et de notation,
- Élaborer des préconisations et une structuration projet en vue des chantiers de modélisation, mais également d'évolution de certains outils (y compris notre SI) .
- Identifier les chantiers et les jalons en vue de la conformité aux meilleurs standards en matière de notation interne.

DISPOSITIF DE LIMITES

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale. La Direction des Risques a entamé un chantier pour la fixation des limites pour le risque de crédit qui devrait aboutir au cours du deuxième semestre 2009. Les limites concernées sont :

- Limite par catégories d'engagements, zones géographiques, type de contrepartie.
- Seuils d'alertes sur les limites réglementaires.
- Intégration des limites ALM avec les limites risque de crédit.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, le CIH a lancé des travaux pour renforcer son dispositif de suivi des engagements sur la promotion immobilière. Les informations recueillies permettront de prendre les actions nécessaires pour limiter l'exposition de la banque sur les programmes d'investissements qui portent sur des segments de marché affichant des fragilités et de fixer des limites par promoteur, marché, ville et nature de programmes à financer.

> Respect des limites de crédit

La surveillance du respect des limites de crédit est le troisième process après l'élaboration et la validation. Pour la gestion du système de limites, le CIH a acquis un progiciel de gestion des limites. La mise en place de ce progiciel est prévue pour l'exercice 2010.

> Révision annuelle des limites :

La révision des limites est le troisième process liés à la mise en place du système des limites de crédit. Cette révision doit se faire au moins une fois par an ou à l'occasion de tout changement dans les spécificités relatives à l'activité du crédit ou à l'aversion de la banque au risque de crédit. L'objectif derrière la révision des limites est de se conformer aux bonnes pratiques de contrôle interne et de vérifier leur pertinence.

> Stress scenarii :

Dans le domaine du crédit, les stress scenarii permettent d'évaluer la réaction du bilan de la banque et notamment de ses fonds propres en cas d'événements extrêmes mais plausibles liés aux risques de défaut des contreparties. Des stress tests sont réalisés par la Direction des Risques dans le cadre du Pilier II de Bâle II.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES ENGAGEMENTS

> Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 30 juin 2009, reflète :

- le recentrage stratégique opéré par la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 57 % de cet encours ;
- la forte concentration de l'activité de crédit de la banque sur le seul secteur de l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent 73% du cumul des encours ;
- la bonne répartition des risques de crédit puisque l'encours de crédits aux particuliers représente plus de la moitié.

Les salariés du secteur privé représentent plus de 40 % de l'encours global des crédits aux particuliers. La part relative aux fonctionnaires, pour lesquels les créances font l'objet d'un prélèvement à la source est de 28,12%.

La région du Grand Casablanca concentre plus de 45 % de l'encours global des crédits, suivie de la région du centre (Rabat et région), ce qui est en corrélation avec la prédominance de l'axe Casa-Rabat-Kénitra dans l'économie nationale.

> Qualité du portefeuille de crédit

o Le volume global des créances en souffrance (CES nettes des agios réservés) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 9.81 MDH à la fin 2004 à 4.76 MDH à fin juin 2009.

o La part relative de ces créances dans l'encours global du risque de crédit continue également de baisser, elle est passée à 16% au 30/06/09 (17% à fin décembre 2008). Cette tendance s'explique par les effets conjugués de la nouvelle production de crédits à l'immobilier et du recouvrement - assainissement d'importantes CES.

II. RISQUE OPERATIONNEL

DEFINITION DU RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

ROLE DE LA DIRECTION DES RISQUES

Afin de répondre aux exigences réglementaires et respecter les saines pratiques de gestion des risques opérationnels, le CIH a créé une entité chargée des risques opérationnels rattachée à la Direction des Risques. Le risque opérationnel est donc traité comme un risque à part entière, au même titre que le risque de crédit ou de marché.

L'entité Risque Opérationnel est en charge de l'évaluation du Risque opérationnel.

A ce titre, elle a pour rôle de décliner la stratégie risque en politiques et limites sur le Risque Opérationnel, de mettre en place des indicateurs de surveillance et de suivi des risques et de concevoir des modèles internes d'évaluation de ce risque.

Elle doit prendre en charge la maintenance et l'enrichissement de la cartographie des risques opérationnels, l'analyse et la validation des incidents saisis dans la base des risques opérationnels, la réalisation et l'analyse des stress test et des KRI ; elle mène également des campagnes régulières d'autoévaluation des risques.

Elle a pour mission également de piloter la conception, la mise en œuvre, le test et la révision régulière du plan de continuité d'activité de la banque (PCA).

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du CIH en termes de gestion des risques opérationnels, et dans le but de cerner l'ensemble du périmètre relatif à leur gestion, la Direction des Risques a défini les processus qui sont gérés au moyen d'un progiciel dédié. Les processus prévus sont les suivants :

> Collecte des incidents

Ceci concerne l'ensemble des incidents opérationnels se produisant dans la Banque et des pertes qui en résultent. La collecte des incidents aboutit à la constitution d'une base historique de données indispensable à la modélisation des fonds propres réglementaires exigible au titre du risque opérationnel.

> Collecte des indicateurs KRI

L'objectif de ce processus est de suivre des indicateurs chiffrés susceptibles de donner des informations sur l'environnement de risque et de contrôle (A priori et à postériori) ; ces indicateurs sont utilisés pour l'évaluation des risques et le suivi de leurs évolutions.

Ces facteurs permettent également au Management et au Risk Manager de compléter et contrôler les informations qui remontent dans la base incidents et d'évaluer la pertinence du dispositif de maîtrise des risques mis en place.

> Mise à jour de la cartographie des risques opérationnels

Ce processus permet aussi bien de fiabiliser les risques opérationnels déjà inventoriés que d'intégrer de nouveaux risques liés à l'évolution de l'activité du CIH.

Par ailleurs, la remontée des incidents et la conduite des autoévaluations permettent d'enrichir la cartographie des risques opérationnels en la classant par fréquence et sinistralité.

> Evaluation prospective des risques opérationnels

Pour pallier aux éventuelles insuffisances quant à la fiabilité du processus de collecte des risques et des pertes et les maîtriser avant même leur avènement, la direction des risques procède à l'évaluation prospective des pertes potentielles relatives aux risques inventoriés dans la cartographie.

Par ailleurs, le processus de collecte ne permettant pas d'identifier rapidement les risques rares (Qui peuvent être à fort impact « Risques de sinistralité »), il est important de procéder à une évaluation a priori des risques potentiels.

Pour ce faire, la méthodologie adoptée par le CIH se base sur l'évaluation des risques Nets et de l'efficacité des dispositifs de contrôles actuels : cette dernière étant évaluée en rapprochement avec un dispositif de contrôle idéal cible.

> Gérer les DMR

Il s'agit de prioriser et mettre en œuvre les dispositifs cibles de maîtrise des risques tels qu'ils ont été définis dans le processus d'autoévaluation selon la gravité des risques (la gravité des risques étant estimée par la collecte des incidents, l'autoévaluation et la collecte des KRI).

> Post-évaluer les DMR

L'évaluation périodique des DMR mis en place après une période significative d'expérimentation, permet d'apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité des DMR mis en place, et en conséquence de définir et mettre en place des actions correctives.

> Calculer et allouer les fonds propres

L'allocation des fonds propres relatifs à la couverture des risques opérationnels se fait, conformément à la réglementation publiée par Bank Al Maghrib, selon l'approche indicateur de base. Le dispositif de gestion des risques opérationnels permettra à terme d'adopter l'approche avancée de Bâle II (AMA) ;

LE PLAN DE CONTINUITE DES ACTIVITES

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action écrit, complet, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Un appel d'offres a été lancé en vue de sélectionner un cabinet conseil pour accompagner la banque dans ce vaste chantier.

III. RISQUE DE MARCHÉ

DEFINITION DU RISQUE DE MARCHÉ

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille



de négociation ;

- le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

ROLE DE LA DIVISION MARCHÉ DES CAPITAUX

La Division Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle changée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

ROLE DE LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché, de taux et de liquidité.

A cet titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Les processus de gestion des risques sont en cours de mise en place et reposeront sur les principes suivants :

- L'identification des risques : consiste en la désignation des différents facteurs de risques liés aux positions sur les différents compartiments des marchés (obligataire, monétaire, marché de change, bourse, etc.) ;
- La mesure des risques : consiste en la quantification des risques au moyen de paramètres conventionnels. Le CIH s'est doté d'un système de calcul des exigences en fonds propres sur les activités des marchés par le biais des méthodes standards actuellement pratiquées par la place bancaire et édictées par le régulateur ;
- Le contrôle et le suivi des risques : le CIH envisage la conception d'un système de pilotage des risques de marché en vue d'assurer un suivi et un contrôle optimal à travers la mise en place des limites avec une révision périodique en fonction de l'évolution des activités.

EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la maîtrise et du suivi de l'exposition du CIH aux volatilités des marchés (change, taux, actions, etc.).

Les différents risques que couvrira le dispositif de gestion des risques de marchés sont les suivants :

- Le risque de taux : concerne le risque de variation de la valeur market to market des titres obligataires et de tous les instruments dont la valeur marchande est affectée par la volatilité des taux d'intérêt comme les opérations de change à terme, les swaps de taux, les options de change, etc. ;

Le CIH ne dispose pas de portefeuille de négociation induisant une exposition au risque de taux. Les opérations de marché sont effectuées dans le but de satisfaire les besoins de financement de l'activité de la banque.

- Le risque de change : correspond à l'impact sur les positions en devises d'une évolution défavorable des cours de change. Le CIH dispose actuellement de mesures de contrôle et d'encadrement du risque de change comme le contrôle de la limite réglementaire de la position globale et par position individuelle.

- Le risque de position sur titres de propriétés (actions et OPCVM) : mesure l'impact de la volatilité des cours des actions et de la valeur liquidative des OPCVM sur les différentes positions. Le portefeuille titres de propriétés du CIH est réparti entre actions et OPCVM,

LIMITES RISQUES DES MARCHÉS :

La Direction des Risques a mis en place un système de limites relatives aux activités de négociation qui est en phase de test pour validation et adoption définitive. Ce système couvre les limites générales, spécifiques et opérationnelles.

STRESS SCENARI

Le stress scénarii dans la gestion des risques des marchés consiste à appliquer des scénarios de stress sur les facteurs des risques affectant les portefeuilles des marchés. Ce stress peut concerner aussi bien la courbe des taux (dirhams et devise), cours de change, cours des actions et valeurs liquidatives des OPCVM.

IV. GESTION ACTIF – PASSIF

DEFINITIONS

RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt se manifeste lorsqu'une évolution défavorable des taux d'intérêt dégrade la situation financière d'une banque.

Il existe quatre sources principales de risque de taux d'intérêt : le risque de révision de taux d'intérêt, le risque de déformation de la courbe des taux, le risque de base et le risque de clauses optionnelles (ou lié aux options cachées).

RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour une banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Il existe deux sources majeures de risque de liquidité : l'incapacité d'une banque à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan et le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

GESTION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE.

Le CIH a poursuivi durant l'année 2009 le renforcement de son dispositif de gestion des risques de taux et de liquidité en conformité avec les dispositions réglementaires, notamment les directives de Bank Al Maghrib relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité publiées en avril 2007.

Le dispositif de gestion de ces risques au sein du CIH est basé sur les principes fondamentaux suivants :

- Une surveillance régulière par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- Une gestion opérationnelle active de ces risques à travers une entité dédiée, l'entité ALM (en cours de création) ;
- Un pilotage permanent de ces risques par un comité ALM ;
- Un suivi rapproché effectué par la Direction des Risques à travers un système de limites et de Reporting.

EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

➤ Evaluation du risque global de taux

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par le CIH se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

➤ Evaluation du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;

- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;

Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

➤ Couverture des gaps de taux et de liquidité.

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites prudentielles. Ces principales mesures (en l'absence de

swaps de taux) sont les suivantes :

- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;

- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;

- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires ;

- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux ;

- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;

- La mise en place, le cas échéant, de lignes de refinancement auprès des actionnaires de référence.

SUIVI DES RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITE

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM (comité de Direction Générale), à travers un Reporting trimestriel.

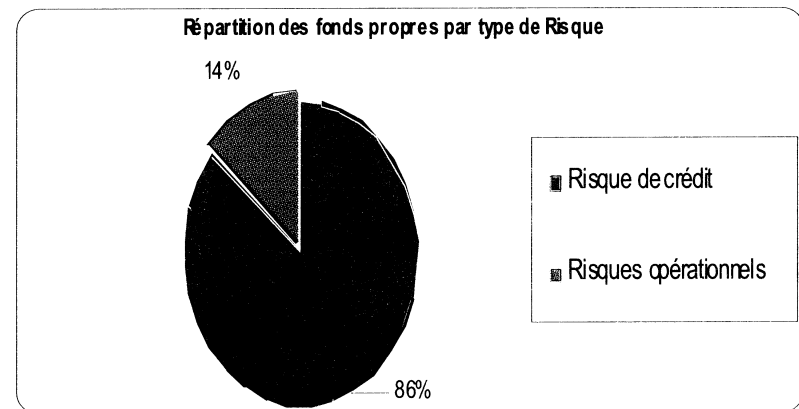
En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi sera renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de Reporting régulier. Des stress tests seront également menés régulièrement afin d'alerter la Direction Générale en cas d'exposition excessive et de demander à l'entité ALM de prendre les dispositions nécessaires pour y remédier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt du CIH. Ces données sont présentées en Comité ALM.

V. RATIO DE SOLVABILITE ET ACTIFS PONDERES

Au 30 juin 2009, le ratio de solvabilité s'est établi à 14,48% avec un total de fonds propres prudentiels de 2 603 MDHS et un total actifs pondérés de 17 983 MDHS.

La répartition des actifs pondérés entre les trois risques couverts par le Pilier I de Bâle II est la suivante :



Le risque de crédit est le risque le plus consommateur en fonds propres (86%), suivi par le risque opérationnel (14%). Quant au risque des marchés, le CIH n'en est pas assujéti au 30 juin 2009.

RISQUE DE CREDIT

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au CIH au titre du Risque de crédit, représentent 15 503 MDHS au 30/06/09 pour une consommation en fonds propres de 1 240 MDHS.

RISQUE DE MARCHÉ

Le calcul des seuils d'assujettissement au 30/06/09 fait état d'un non assujettissement du CIH aux risques relatifs au portefeuille de négociation et à la position de change. Cette situation s'explique par la baisse importante de la dite position de change qui est passée de 50 120 MDHS à fin décembre 2008 à 27 709 MDHS au 30/06/09 soit 1,06% des fonds propres réglementaires (inférieure au seuil de 2%).

RISQUE OPERATIONNEL

Pour le risque opérationnel, c'est l'approche « indicateur de base » qui a été adoptée par le CIH.

Les actifs pondérés au CIH au titre du Risque opérationnel représentent 2 479 MDHS au 30/06/09 pour une consommation en fonds propres de 196 MDHS.

INFORMATION SUR LE CAPITAL

Le capital du Crédit Immobilier et Hôtelier s'élève à 2 182 336 300 dirhams divisé en 21 823 363 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'Assemblée Générale Mixte du Crédit Immobilier et Hôtelier réunie en date du 28 mai 2009 a décidé :

- La distribution d'un dividende globale de 392 820 534 dirhams, soit un dividende de 18 dirhams par action.
- L'augmentation du capital par voie de conversion des dividendes à distribuer en actions ordinaires.

PASSIFS EVENTUELS

Le CIH a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2008 qui a porté sur l'impôt sur les sociétés au titre de la période 2000 à 2007, l'impôt général sur les revenus pour l'exercice 2004, l'impôt sur les revenus pour les exercices 2005 à 2007 et la taxe sur la valeur ajoutée au titre des exercices de 2004 à 2007.

Ce contrôle a été traité au niveau des notifications des redressements de la DGI, en deux temps : la période de 2000a 2004 et la période de 2005 à 2007.

Le CIH a, en réponse aux différentes notifications des deux périodes, rejeté l'ensemble des chefs de redressements.

Au stade actuel, le CIH a déposé en date du 4 août 2009, le pourvoi devant la commission locale de taxation conformément aux dispositions de l'article 225 du CGI.

ATTENTION EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ETAT INTERMEDIAIRE EN FIN DE PERIODE CONSOLIDEE

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 098 335 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 248 078.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 30 juin 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal des comptes du CIH, en cours au 30 juin 2009 pour lequel aucune provision n'a pu être estimée par le management au niveau des comptes consolidés.

Casablanca, le 29 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi Inert
Associé

Coopers & Lybrand Maroc (SA)

Abdelaziz Al Mechatt
Associé

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2009